Extrait N° 12 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. BENARD Alex.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Construction de la médiathèque
- **Adoption de l'avant-projet**
- **Approbation du plan de financement**

Le Maire rappelle au conseil que les études du projet de **construction de la médiathèque** ont été confiées au **Cabinet ARCHE CONCEPTION.**

L'Avant-Projet de l'opération a été réalisé.

Le projet vient s'implanter en lieu et place de l'actuel service culturel et dans sa partie réhabilitation, dans les locaux actuellement occupés par les associations culturelles.

Mairie des Avirons

Le bâtiment neuf devrait accueillir en rez-de-chaussée un espace animation-rencontres et en étage, un espace recherche bibliographique ainsi qu'un espace multimédia.

Les locaux réhabilités permettront de prolonger l'espace multimédia et d'accueillir un hall d'exposition ainsi que le service culturel.

Globalement, le projet portera sur une superficie de 670 m² avec la création :

- D'un espace accueil
- D'une section adultes
- D'une section jeunesse
- D'un espace de gestion pour le personnel
- De sanitaires.

Le coût du projet est évalué à :

• Travaux (hors équipement)	1 295 000 € HT
• Honoraires dont :	
. maîtrise d'œuvre	77 775 €
. contrôle technique	14 000 €
. étude de sol	10 000 €
. CSPS	10 000 €
. OPC	13 000 €

Soit un coût total de l'opération de :	**1 419 775 € HT**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans un courrier en date du 23 juillet 2008, nous a fait part d'un accord de l'Etat pour une participation à hauteur de **50 %** du montant plafond de la dépense subventionnable, soit : **1 004 330 € X 50 % = 502 165 €.**

La Commune a, par ailleurs, sollicité la Région. Elle va également solliciter le Conseil Général, dès communication des modalités de mise en œuvre du contrat de coopération communale dans sa partie relative aux priorités départementales.

Pour l'heure et pour permettre la constitution du dossier complet auprès des services de l'Etat, le conseil municipal est invité à :

⇨ Approuver l'avant-projet proposé

⇨ Approuver le plan de financement, soit :

Coût **1 540 455,87 €**

Financement :

. Etat	502 165,00 €
. Commune	917 610,00 €
TVA communale	120 680,87 €

Mairie des Avirons

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Approuve l'avant-projet de l'opération **« construction de la médiathèque »** tel que proposé

=> Approuve le plan de financement tel que ci-dessus visé

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à solliciter des instances concernées, l'attribution des fonds correspondants, dans les meilleurs délais.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons